

L'UPPA, un environnement transfrontalier unique

Des relations privilégiées avec 3 universités transfrontalières

De par sa position géographique stratégique, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour entretient depuis de nombreuses années des relations avec les universités transfrontalières :



En 2017, l'UPPA a renouvelé ses accords-cadres de coopération interuniversitaire avec ces trois universités transfrontalières partenaires.

Des accords spécifiques de coopération de mise en place de programmes et d'échanges ont été signés en parallèle.

Chiffres clés 2018/2019

- 54 étudiants bénéficient d'une mobilité transfrontalière,
- 37 étudiants en stage dans une entreprise transfrontalière en 2017-2018,
- 42 thèses en cotutelle en cours
- 13 doubles diplômes,
- 1 projet **PYREN** |  labellisé Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes (IDEFI) financé par le Programme Investissements d'Avenir,
- 1 projet **ERASMUS+** |  partenariat stratégique coordonné par l'UPPA sur les compétences transfrontalières
- 80 enseignants et personnels administratifs mobilisés,
- 1 accord tripartite UPPA/UPV/EHU/Universidad Nacional de la Plata (Argentine).

Les formations

Afin de renforcer la mobilité des étudiants dans la zone transfrontalière, des dispositifs spécifiques ont été mis en place:

- Le **dispositif ERASMUS+ transfrontalier** : dispositif spécifique de mobilité des étudiants et doctorants dans les universités de la zone transfrontalière.

La mobilité s'effectue dans le cadre des accords ERASMUS+.

- **Doubles diplômes** : Les doubles diplômes permettent d'obtenir le diplôme délivré par l'établissement d'origine, mais aussi le diplôme de l'établissement d'accueil.

La recherche

- Coopération en matière de formation doctorale :
 - 42 cotutelles transfrontalières en cours
 - doctoriales transfrontalières

L'UPPA est, par ailleurs, membre du réseau interuniversitaire Aquitaine-Euskadi-Navarre (AEN). Le réseau AEN est composé de 7 universités de part et d'autre de la frontière. Le réseau AEN a pour double objectif de favoriser la coopération entre les universités du réseau au niveau transfrontalier, ainsi qu'aux niveaux européen et international.

La mise en place de ces actions est réalisée avec le soutien des collectivités



ANR-11-IDFI-0032